

SECRETARIAT GENERAL

SG/05-330-96 du 17/10/05

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Mesdames et Messieurs les directeurs des centres d'information et d'orientation

Destinataires : Tous les destinataires

Affaire suivie par : Martine MARTIN - Tel : 04 42 91 71 21 - Fax : 04 42 26 68 03



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment ses articles 64, 86, 104 et 226 ;
- VU** le décret n° 71-541 du 7 juillet 1971 relatif à l'organisation des services chargés de l'information et de l'orientation ;
- VU** le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements, notamment ses articles 15 et 17 ;
- VU** le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région, à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans la Région et aux décisions de l'Etat en matière d'investissement public, notamment ses articles 14 et 16 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget et du Ministre de l'Education Nationale portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, ensemble les textes qui l'ont modifié ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2004 - 214 bis du 30 juillet 2004 portant délégation de signature à M. Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille en qualité d'ordonnateur secondaire ;

- ARRETE -

ARTICLE PREMIER.- Délégation de signature est donnée aux directeurs des centres d'information et d'orientation suivants :

- Mme Rachel EYSSAUTIER, faisant fonction de directrice C.I.O. de Digne-les-Bains,
- M. Pierre REYNIER, Directeur du C.I.O. de Manosque,
- M. Christian MAIGNAL, Directeur du C.I.O. de Briançon
- Mme Ariane LECAUDEY, Directrice du C.I.O. de Gap
- M. Jean-Claude CAVALLO, Directeur du C.I.O. d'Aix-les Quatre Dauphins
- M. Jean-Marie QUAIREL, Directeur du C.I.O. d'Arles
- M. Claude DAVER, Directeur du C.I.O. d'Aubagne
- M. Denis PETRUZZELLA, Directeur du C.I.O. de Gardanne
- M. Yves MASSABO, Directrice du C.I.O. d'Istres
- Mme Françoise LACAZE, Directrice du C.I.O. de La Ciotat
- Mme Françoise FREGIER., Directrice du C.I.O. Marseille I
- M. Gérard BERG, Directeur du C.I.O. Marseille II
- Mme Isabelle BORDET, Directrice du C.I.O. Marseille IIIA
- Mme Josiane ROUBAUD, Directrice du C.I.O. Marseille IIIB
- Mme Françoise GILORMINI, Directrice du C.I.O. Marseille IV
- M. Michel MERONI, Directeur du C.I.O. Marseille V
- Mme Brigitte MALICORNE, Directeur du C.I.O. de Martigues
- M. Eric GIOUX, Directeur du C.I.O. de Salon
- M. Christian BOLLOCH, Directeur du C.I.O. de Vitrolles
- M. Jean PONSON, Directeur du C.I.O. d'Avignon
- M. Henri CREPET, Directeur du C.I.O. de Carpentras
- Mme Ginette TRONCHET, Directrice du C.I.O. de Cavaillon
- M. Michel CONIL, Directeur du C.I.O. d'Orange

afin d'engager, dans la limite des crédits qui leur sont attribués les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion courante des C.I.O. et de signer les ordres de mission pour les personnels placés sous leur autorité.

ARTICLE 2.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Aix-en-Provence, le 1^{er} septembre 2005

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.